PUBLIÉ LE 31/10/2025

Décision n° 2025-69 du 29/10/2025 - Cessation de fonction auprès du Comité scientifique permanent « Pédiatrie » de l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

Le Directeur général adjoint chargé des opérations de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L. 5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu l'avis n° 2018-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-37 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;

Vu la décision DG n° 2023-121 du 27 juillet 2023 portant création du comité scientifique permanent « pédiatrie » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2023-122 du 27 juillet 2023 modifiée portant nomination du comité scientifique permanent « pédiatrie » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Décide

Article 1er : Il est mis fin à sa demande aux fonctions de Madame CALLOT (Delphine) en qualité de membre auprès du comité scientifique permanent « pédiatrie » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Article 2 : Le Directeur Europe et Innovation est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 29 octobre 2025

Alexandre DE LA VOLPILIERE
Directeur général adjoint chargé des opérations